

Image not found or type unknown



CHANGEMENT DE DESTINATION

Par **teophili**, le **26/09/2013** à **15:20**

Bonjour,rrnrnNous avons obtenu un certificat d'urbanisme positif pour le changement de destination de bureaux en habitation situés sur un terrain de 1500m2.rnrnMa question est la suivante: peut on agrandir le bâtiment et en détruire une partie puisque le changement de destination a été accepté pour une habitation? Le permis de construire sera t il accepté si nous souhaitons agrandir et changer la forme du bâtiment?rrnrnPouvez vous m'éclairer à ce sujet. En effet ces bureaux font 95 m2 mais tout en longueur et nous souhaiterions pouvoir agrandir les pièces dans la largeur .rrnrnMerci pour votre réponse.